



Paris, le 29 juin 2010

**Communiqué**

**Gaëlle Lenfant**

**Secrétaire nationale adjointe Droits des femmes**

### **Vote de la loi contre les violences faites aux femmes : une avancée importante qui doit maintenant être mise en oeuvre**

L'Assemblée nationale a adopté aujourd'hui à l'unanimité une proposition loi contre les violences faites aux femmes, largement issue des travaux de la mission d'information sur les violences faites aux femmes, présidée par la députée socialiste Danièle Bousquet. Le Parti socialiste salue le rôle joué par l'ensemble des parlementaires de gauche et par les nombreuses associations avec lesquelles ils ont travaillé. Ils ont rendu possible cette avancée importante pour les droits des femmes, l'égalité dans notre société et la lutte contre les préjugés et violences sexistes.

Des mesures comme « l'ordonnance de protection », la création du délit de « violence psychologique » et le bracelet électronique pour les conjoints violents peuvent permettre de changer vraiment les choses pour des milliers de femmes.

Mais pour être mises en oeuvre, ces mesures ont besoin de volonté politique et de moyens. Or, la volonté politique du gouvernement à l'égard des droits des femmes est aux abonnés absents. En 2010 la lutte contre les violences faites aux femmes a été proclamée grande cause nationale mais aucune action ambitieuse d'envergure nationale n'a été menée par le gouvernement ! Cette année aura surtout vu la disparition de plusieurs associations féministes essentielles, dont le travail décisif a été ruiné par le retrait de financements de l'Etat.

Les socialistes seront donc très vigilants et ils veilleront à l'application effective de cette loi. Des moyens humains et financiers conséquents doivent être mobilisés afin de donner toute leur force aux outils juridiques.